

RESOLUTION N° 01

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière Ordinaire du 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance de l'état de la conduite des évaluations mutuelles dans les Etats membres,

- 1) Prend acte de la présentation qui en été faite par le Secrétariat Permanent ;
- 2) Recommande aux autorités Camerounaises et Tchadiennes de produire leurs rapports de suivi évaluation à l'occasion des travaux de la plénière de la Commission Technique du GABAC en mars 2017 ;
- 3) Encourage les Etats membres à tout mettre en œuvre pour améliorer leurs dispositifs juridiques et institutionnels en matière de lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme, conformément aux recommandations contenues dans leurs rapports d'évaluations mutuelles et de suivi évaluation.

Le Président en exercice



Henri-Marie DONDRA